

Vous avez besoin de renseignements ?

Vous faites partie des 15 millions d'usagers qui viennent dans nos services chaque année. Au total, vous êtes 35 millions à contacter la DGFIP tous canaux confondus (accueil physique, courriels, téléphone démarches en lignes), bien que la déclaration en ligne progresse.

En votre qualité de citoyen, vous participez par vos impôts aux charges publiques. Vous avez donc droit à un service public de qualité et de proximité. C'est un droit et pas seulement un service !

Avec la mise en place du prélèvement à la source décidée par le gouvernement, l'afflux du public va être largement supérieur, en raison de la complexité du mécanisme. De plus, cette réforme va encore aggraver les difficultés des usagers face à l'informatique ou qui n'ont pas d'accès internet. Pourtant la DGFIP subit chaque année, toujours plus de suppressions d'emplois, ainsi qu'une baisse de ses crédits de fonctionnement.

Le prélèvement à la source , un mécanisme complexe et non contemporain

Le report d'une année du prélèvement à la source n'a en rien modifié la logique du système, qui reste inutile, parce que compliqué, injuste et budgétairement risqué en confiant sa collecte aux entreprises.

Évidemment **il faudra toujours déposer une déclaration.** Le taux du prélèvement à la source ne sera ni simple, ni contemporain. Il sera calculé en 2019 sur les revenus de l'année 2017, avant imputation des réductions ou crédits d'impôt, ce qui signifie que **certains vont faire des avances au Trésor, avant d'être remboursés.** Selon les situations personnelles et les options choisies, les

taux pourront être individualisés au sein du foyer fiscal, non transmis à l'employeur, le résultat de l'application d'une grille …et il y aura des conditions pour bénéficier d'un taux nul.

Par ailleurs les situations personnelles pourront évoluer entre-temps (mariage naissances…), il faudra vous rendre sur votre espace particulier pour les mettre à jour sur notre site. Les employeurs ne répondront pas aux questions, parce que **nous restons votre seul interlocuteur.**

Peut-être êtes vous déjà allés sur le site impôts.gouv pour faire votre déclaration des revenus 2017 et vous avez déjà identifié des questions sans réponses ?

Vous comprenez donc pourquoi nous avons besoin de moyens, pour bien faire notre travail. C'est-à-dire assurer notre mission de service au public. A défaut, votre accueil dans nos services va se dégrader, ainsi que nos conditions de travail.

Or la réponse du gouvernement est un projet de transformation de l'action publique inacceptable. En janvier 2018 a été lancé le programme de CAP 2022 dont les objectifs sont de : supprimer 50 000 emplois dans la Fonction Publique de l'État, économiser 4 milliards d'euros de dépenses publiques, abandonner des pans entiers de missions en les déléguant ou les transférant au privé.

La DGFIP sera évidemment encore en première ligne alors qu'elle a déjà perdu plus de 35 000 emplois !

Signez massivement la pétition CGT Finances Publiques pour obtenir la qualité de service public auquel vous avez droit !

fichiers: Télécharger petition_exigeons_des_moyens_pour_le_pas.pdf (791.03 Ko)
Public: Luttes 2018
Accueil
Prélèvement à la source

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank